

# COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT

RAPPORT AUX PORTEURS DE  
PARTS AU 31 DÉCEMBRE 2011

LES FONDS **FMOQ**

F O N D S  
**FMOQ**

**Conformément à l'article 4.4 du Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (ci-après appelé le « Règlement »), vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations relatives au Comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ (ci-après appelé le « CEI ») pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.**

## FONDS VISÉS

L'ensemble des Fonds FMOQ actuellement en opération, soit :

- Fonds monétaire FMOQ
- Fonds omnibus FMOQ
- Fonds de placement FMOQ
- Fonds revenu mensuel FMOQ
- Fonds obligations canadiennes FMOQ
- Fonds actions canadiennes FMOQ
- Fonds actions internationales FMOQ

## DATES IMPORTANTES

Les membres initiaux du *CEI* ont été nommés par le conseil d'administration de la *Société* le 5 décembre 2006.

La Charte du *CEI* a été adoptée par le conseil d'administration de la *Société* le 24 avril 2007 et par le *CEI* le 1<sup>er</sup> mai 2007.

Le *Règlement* s'applique aux Fonds FMOQ depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

## MEMBRES DU CEI

Le *CEI* est composé des membres suivants :

### M<sup>re</sup> JUSTINE LACOSTE, PRÉSIDENTE

Avocate de formation et détentrice d'une Maîtrise en administration des affaires (MBA), M<sup>re</sup> Lacoste a occupé plusieurs postes de nature juridique auprès de diverses sociétés, dont certaines institutions financières. Travaillant maintenant à son compte, sa spécialisation et son expertise se situent, entre autres, au niveau de l'éthique et de la bonne gouvernance des sociétés. La date d'échéance de son mandat est le 1<sup>er</sup> mai 2013. Elle ne siège à aucun autre Comité d'examen indépendant.

### D<sup>r</sup> CLÉMENT RICHER, MEMBRE

Médecin omnipraticien de formation, D<sup>r</sup> Richer a été président-directeur général de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) de 1981 à 1995, et a siégé à de nombreux conseils d'administration. Il a, de plus, été nommé membre émérite de la FMOQ en 2002. Aujourd'hui retraité, il demeure très présent dans la communauté médicale québécoise et est à l'écoute des commentaires de ses collègues de la profession. La date d'échéance de son mandat est le 1<sup>er</sup> mai 2012. Il ne siège à aucun autre Comité d'examen indépendant.

### M. GUY LAMER, MEMBRE

Administrateur de carrière, M. Lamer a œuvré durant plus de 40 ans dans l'industrie des fonds communs de placement, au sein d'une importante société de fiducie québécoise. Aujourd'hui retraité, il demeure à l'affût des changements législatifs et de l'évolution générale de l'industrie. La date d'échéance de son mandat est le 1<sup>er</sup> mai 2014. Il ne siège à aucun autre Comité d'examen indépendant.

Tous les membres du *CEI* ont signé une déclaration confirmant qu'ils n'ont aucune relation qui pourrait entacher leur indépendance, et ce, selon les termes et définitions du *Règlement*. De plus, conformément audit *Règlement*, le *CEI* pourvoit aux vacances et au renouvellement de mandats. Toutefois, la durée cumulative des mandats d'un membre ne peut dépasser six ans, à moins que la *Société* donne son accord.

Globalement, les membres du *CEI* possèdent moins de 10 % des parts de l'un ou l'autre des Fonds FMOQ. De plus, ils ne détiennent aucune participation dans le capital-actions de la *Société*, et n'ont aucun lien avec une personne, une société ou une autre entité qui fournit des services aux Fonds FMOQ ou à la *Société*.

La Présidente du *CEI* est M<sup>re</sup> Justine Lacoste. On peut communiquer avec elle, sous pli confidentiel, à l'adresse des Fonds FMOQ, ou par courriel, à l'adresse suivante : [jlacoste@fondsfmoq.com](mailto:jlacoste@fondsfmoq.com).

À l'exception du renouvellement du mandat de M. Guy Lamer pour une durée de trois ans, aucun changement n'est intervenu dans la composition du *CEI* au cours de l'année 2011. Il est à noter qu'avec ce renouvellement, la durée cumulative du mandat de M. Lamer va dépasser six ans. La *Société* a donné son accord pour cette dérogation.

Au cours de 2011, les rémunérations et indemnités totales versées aux membres du *CEI* ont été de 12 686 \$. Il est toutefois à noter que la *Société* a remboursé aux divers *Fonds FMOQ*, à même ses honoraires de gestion, la totalité de ces frais. Conformément au *Règlement*, le *CEI* fixe sa rémunération en suivant les recommandations de la *Société* et les honoraires généralement payés pour des fonctions similaires. Le *CEI* a adopté sans modification les recommandations de la *Société*.

## RECOMMANDATIONS DU *CEI*

À la connaissance des membres du *CEI*, la *Société* n'a jamais agi, à l'égard d'une question de conflit d'intérêts, sans une recommandation positive de la part du *CEI*.

À la connaissance des membres du *CEI*, la *Société* n'a jamais agi, à l'égard d'une question de conflit d'intérêts, sans respecter une condition imposée par le *CEI* dans sa recommandation ou son approbation.

À la connaissance des membres du *CEI*, la *Société* a pris en compte toutes les recommandations de changements aux politiques et procédures formulées par le *CEI*.

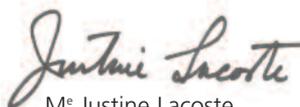
## RECOMMANDATIONS ET APPROBATIONS INVOQUÉES EN 2011

Au cours de l'année 2011, le *CEI* n'a reçu de la *Société* aucune nouvelle politique. Les politiques suivantes, qui visent à éviter tout conflit d'intérêts possible ou confusion à ce propos, demeurent en vigueur :

- Politique générale de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* relativement aux questions de conflit d'intérêts ;
- Politique relative à la sélection des gestionnaires de portefeuille des Fonds FMOQ ;
- Politique relative au traitement des erreurs et omissions ;
- Politique relative aux honoraires et frais chargés aux Fonds FMOQ ;
- Politique relative aux investissements inter-Fonds FMOQ ;
- Politique relative aux opérations avec des personnes liées ;
- Politique relative à l'application de la dispense N° 2009-FIIC-0303 visant à permettre à *Gestion globale CIBC inc.*, d'utiliser, à certaines conditions, les services de *Marchés mondiaux CIBC inc.*, une société qui lui est apparentée.

Au cours de l'année 2011, la *Société* a informé le *CEI*, conformément à la *Politique relative à la sélection des gestionnaires de portefeuille des Fonds FMOQ*, des démarches, décisions et actions qu'elle a effectuées au cours de l'année à cet égard. Le *CEI* a jugé que le tout était conforme à ladite politique et qu'aucun conflit d'intérêts réel ou apparent n'était présent.

Aucune autre question relative à un conflit d'intérêts n'a été soumise au *CEI* au cours de l'année 2011. Le *CEI* tient à souligner qu'il a obtenu l'entière collaboration de la *Société* pour la réalisation de son mandat.



M<sup>e</sup> Justine Lacoste  
Présidente  
Comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ  
Le 14 mars 2012



**Les participants aux Fonds FMOQ peuvent obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire du présent rapport et d'autres renseignements sur les Fonds FMOQ :**

- dans le site Internet [www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ; ou
- en composant le 514 868-2081 ou, sans frais, le 1 888 542-8597 ; ou
- en écrivant à  
1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 1111,  
Montréal (Québec) H3G 1R8.

